

## La hausse du nombre d'entreprises en difficulté a atteint 20 % au premier semestre 2024

Les défaillances d'entreprise restent sur une tendance forte, constate L'Agefi. Dans une conjoncture maussade au premier semestre 2024, le nombre d'entreprises en difficulté se maintient au-dessus des niveaux historiques, selon le baromètre semestriel du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce. Les ouvertures de procédures collectives s'élèvent à 30 500 cas, soit une augmentation de 20 % par rapport à la même période en 2023. Avec plus de 300 000 immatriculations, les chiffres relèvent aussi un nombre de créations d'entreprises en hausse de 9 %, signe que l'envie d'entreprendre reste forte. Mais les radiations, après avoir baissé au premier trimestre, sont en hausse sur le semestre par rapport à 2023, atteignant un niveau proche du record enregistré en 2021. La situation reste tendue pour l'immobilier avec une croissance de 50 % des entreprises en difficulté. Le secteur de la construction souffre toujours de la crise énergétique et d'une demande faible et la hausse des difficultés atteint 34 %. (L'Agefi, p.16)